

**ORDRE DE PRIORITE DES CRITERES DE DEROGATION DEFINI PAR LA MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE**

Ordre de priorité	CRITÈRES	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
1	Elèves souffrant d'un handicap	Copie de la notification MDPH
2	Élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin traitant, examens complémentaires
3	Boursiers sociaux	Copie de la notification d'attribution
4	Élèves qui ont un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'établissement scolaire à la rentrée 2012	Copie de certificat de scolarité de l'année en cours
5	Elèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est plus proche de l'établissement souhaité	Justificatifs de domicile (quittance EDF...)
6	Élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier	Certificat d'admission dans un établissement lié par une convention avec le lycée demandé
7	Autres motifs	Courrier explicatif succinct